

ASSISES DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Thématique : Agir pour la réussite de tous les étudiants

Sujet : Orientation et insertion professionnelle

Proposition : Généraliser le *Projet Professionnel de l'Etudiant*

Unité d'Enseignement de 10h, destinée aux étudiants de première année

Créé à l'université Claude Bernard Lyon 1 en septembre 1984, le *Projet Professionnel de l'Etudiant* a été transféré dans d'autres universités à partir de 1993. Il est maintenant présent dans une cinquantaine d'universités. En juin 2006, l'association, sans but lucratif, *Projetpro.com*, a été créée par des enseignants-chercheurs et des personnels de SCUIOIP. Son objectif est la promotion du *Projet Professionnel de l'Etudiant*, notamment sa généralisation à l'ensemble des étudiants de première année des universités françaises. L'une des activités de *Projetpro.com* consiste ainsi à former les Pilotes du *Projet Professionnel de l'Etudiant*, le Pilote étant la personne qui, au sein d'une université, gère l'ensemble du dispositif *Projet Professionnel de l'Etudiant*.

Qu'en est-il de cette U.E. ? Elle vise à faire découvrir à l'étudiant les réalités professionnelles, en effectuant une recherche sur une activité, un métier, choisis par lui. Il va collecter de l'information, interviewer des professionnels, et rendre compte du résultat de ses recherches par écrit, dans un rapport de cinq pages et annexes, et par oral devant son groupe. Pour ce faire, il travaille en équipe avec les étudiants qui ont choisi un domaine professionnel proche du sien. L'objectif de cette U.E. est de rendre l'étudiant acteur de son orientation tout en lui transmettant une méthode, celle de la recherche, qu'il pourra ensuite appliquer à mieux préciser encore son projet, à trouver un stage ou un premier emploi.

Qui peut intervenir devant les étudiants ? On vient de le voir, on propose aux étudiants d'effectuer un travail de recherche. Or qui peut encadrer un tel travail, qui dispose de la méthode de la recherche, sinon les enseignants-chercheurs ? C'est là une première innovation introduite par cette U.E. et, comme les enseignants-chercheurs peuvent intervenir devant les étudiants, cela signifie que l'Université dispose en interne des ressources nécessaires à l'encadrement des étudiants de cette U.E. De ce fait, cette U.E. peut être qualifiée de « petit dispositif destiné au grand nombre ». Une des retombées, et non des moindres, de cette innovation est qu'elle est à l'origine de relations entre enseignants-chercheurs et étudiants très différentes de celles découlant de la posture pédagogique traditionnelle. Sachant, de plus, que le travail des étudiants au sein d'équipes est d'un apport considérable pour eux.

Nous n'avons pas la prétention de penser qu'il n'existe pas d'autres moyens pour que l'étudiant s'approprie la question de son orientation et de son insertion professionnelle, mais nous avons la conviction que le *Projet Professionnel de l'Etudiant* porte sur l'élément central de cette question, c'est de cet élément que tout découle, conditionnant tout le reste. Pour l'étudiant, la réflexion sur son projet est bien un préalable indispensable à la réponse à une offre de formation, de premier emploi, à un entretien d'embauche,...

Notre conviction est qu'il est de la responsabilité de l'institution universitaire de contraindre l'étudiant à réfléchir à son projet professionnel au moment même où il entre à l'Université. Au coût en heures de cette U.E. – coût relativement limité -, on peut opposer le bénéfice de la motivation pour ses études, qui est celle d'un étudiant plus au fait de son projet professionnel. Il s'agit là d'éléments certes difficilement quantifiables. Mais de récentes études d'évaluation du *Projet Professionnel de l'Etudiant*, confirmant les résultats des premiers rapports d'évaluation (1994, 1997), font apparaître qu'il est fortement apprécié des étudiants.

Depuis 1999, l'université Claude Bernard Lyon 1 propose une suite du *Projet Professionnel de l'Etudiant* consistant, pour l'étudiant de deuxième année de licence, à communiquer son projet personnel. L'étudiant est mis pour cela en situation d'entretien de motivation : il présente individuellement en dix minutes son parcours personnel, ses objectifs professionnels actuels, ses stratégies à court terme, ses points forts et, éventuellement, des alternatives autres de son projet. Le jury qui auditionne l'étudiant est composé de trois personnes : un enseignant-chercheur, un doctorant et un ancien de l'université Claude Bernard. Les évaluations de ce module sont tout aussi favorables que celles du *Projet Professionnel de l'Etudiant*. Notamment, les « retours d'expérience » des étudiants témoignent souvent d'une amélioration de leur confiance en eux-mêmes et de leur sentiment d'efficacité personnelle, indispensables pour une bonne insertion professionnelle.

Parvenu en troisième année de licence, l'étudiant aura tout loisir d'utiliser ces acquis des deux premières années pour se préparer à la vie professionnelle, à l'aide d'entraînements tels que : rédaction de CV, simulation d'entretien d'embauche,...

Tels sont les éléments dont nous aimerions faire bénéficier l'ensemble des étudiants de licence de nos universités, en vue de l'élaboration de leur projet professionnel. Du projet à sa réalisation, les obstacles pourront être nombreux, mais la motivation découlant de l'existence même du projet permettra de les vaincre ou en tout cas facilitera le parcours de l'étudiant. Dans le monde développé qui est le nôtre où l'étendue des choix qui s'offrent aux jeunes peut finir par être paralysante, nous avons la conviction que les deux modules que nous proposons sont de nature à fortement faire progresser la réflexion du jeune qui arrive à l'Université et, en le motivant pour ses études, à faciliter sa réussite.

Jean ARROUS

Professeur émérite à l'université de Strasbourg

Président de *Projetpro.com*

presidence@projetpro.com

ANNEXES :**Le *Projet Professionnel de l'Etudiant* : BIBLIOGRAPHIE**

- Site de *Projetpro.com* : www.projetpro.com
- Gilles D., Saulnier-Cazals J. et Vuillermet-Cortot M.-J. (1994), *Socrate, le retour... Pour accompagner la réussite universitaire et professionnelle des étudiants*, Editions Septembre, Québec (téléchargeable à partir du site de *Projetpro.com*)
- Gilles D., Millaud-Collier C., Saulnier-Cazals J. et Vuillermet-Cortot M.-J. (2002), *Projet professionnel de l'étudiant : les nouvelles donnes*, ONISEP, Paris

L'association *PROJETPRO.COM*

2006 : création de *Projetpro.com* (juin), association sans but lucratif. Assemblée constitutive lors du 13^{ème} Séminaire des Pilotes du *Projet Professionnel de l'Etudiant*

2011 : présentation du *Projet Professionnel de l'Etudiant* et des activités de *Projetpro.com* devant M. Alain Coulon, Chef du service Stratégie de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle, DGESIP (15 septembre)

2011 : présentation du *Projet Professionnel de l'Etudiant* et des activités de *Projetpro.com* devant le Comité d'orientation de la nouvelle licence. En présence de M. Patrick Hetzel, Directeur général pour l'Enseignement supérieur et la Recherche (19 octobre)

2012 : octroi d'une subvention par le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (20 mars. 1 500 €)

2012 : Symposium « S'orienter, s'apprend », Colloque de l'AIPU (Association Internationale de Pédagogie Universitaire), « Quelle Université pour demain ? », Université de Trois-Rivières au Québec, Québec, 14-18 mai

Activités de *Projetpro.com* :

- Formation de Pilotes du *Projet Professionnel de l'Etudiant*
- Organisation d'un Séminaire annuel des Pilotes. Le 19^{ème} Séminaire a eu lieu à l'université Claude Bernard Lyon 1 les 21 et 22 juin 2012

RECOMMANDATIONS : La généralisation du *Projet Professionnel de l'Etudiant*

2005 : Avis du Comité national de suivi du cursus licence du 30 novembre 2005.

- Recommandation 17 : « Généraliser et intégrer aux parcours de formation les divers modules consacrés au projet personnel et professionnel de l'étudiant et les évaluer »

2005 : Rapport Soulas de l'Inspection Générale de l'Administration de l'Education Nationale et de la Recherche (IGAENR) : *La mise en place du LMD*, juin 2005, n° 2005-31.

Rapport au ministre de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.
Récapitulation des propositions du rapport (p.41) :

- insérer de façon systématique, dans les cursus de licence, des unités d'enseignement consacrées au projet professionnel (cf. p.30). Destinataires : DES/Universités

2005 : Avis du Conseil Economique et Social, *L'insertion professionnelle des jeunes issus de l'enseignement supérieur*. Avis présenté par M. J-L Walter, séance des 5 et 6 juillet 2005.

- Développer l'usage du Projet professionnel personnalisé (PPP). Cette démarche, qui devrait être faite avant chaque étape essentielle d'orientation significative, n'est pas suffisamment généralisée notamment dans les filières aux débouchés professionnels les plus incertains (p.33)

2005 : Rapport de Madame Irène Tharin, député du Doubs, *Orientation, réussite scolaire : ensemble, relevons le défi*, remis au Premier ministre le 8 septembre 2005. (p.30)

- Proposition n°21 : mise en place obligatoire au premier semestre du L1 d'un module de projet professionnel (validation par le MEN dans le cadre du contrat quadriennal)

2011 : Gilles Raby, Président du comité de suivi de la licence et de la licence professionnelle, *Pour une licence attractive doublement qualifiante, permettant une poursuite d'études en master et une insertion professionnelle, une licence assurant un parcours de réussite aux étudiants* (avril) :

- Proposition n°4 : Intégrer un module « projet personnel et professionnel » dans toutes les formations

TEXTES OFFICIELS :

2002 : Arrêté relatif au grade de licence du 23 avril 2002, article 2 :

- « [Les parcours types de formation] sont organisés de manière à permettre aux étudiants d'élaborer progressivement leur projet de formation et, au-delà, leur projet professionnel. Ils facilitent ainsi leur orientation »

2007 : Loi LRU du 10 août 2007 :

- L'orientation et l'insertion professionnelle des étudiants deviennent la troisième mission de l'enseignement supérieur

2011 : Arrêté du 1^{er} août 2011 relatif à la licence :

- Article 2 : « La licence prépare à la fois à l'insertion professionnelle et à la poursuite d'études de son titulaire »
- Article 6 : « La formation assure des compétences pré-professionnelles fondées (...) sur l'élaboration du projet personnel et professionnel de l'étudiant »
- Article 7 : « [Les parcours types de formation] sont conçus de manière à permettre aux étudiants d'élaborer progressivement leur projet personnel et professionnel en favorisant leur intégration, leur orientation et leur spécialisation au fur et à mesure de l'avancée dans le cursus »